

Infor Anael Paie Ws

TD Bilatérale (MSA)

© Copyright 2011 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportment aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version: Infor Anael Paie Ws V2R6

Auteur : P. Grillet

Date de publication : August 28, 2012

Table des matières

| A propos de ce manuel | 5 |
|---|----|
| Public concerné | 5 |
| Périmètre du document | 5 |
| Pré-requis | 5 |
| Documents liés | 6 |
| Historique du document | 6 |
| Contacter Infor | 6 |
| Chapitre 1 Présentation des fonctionnalités | 7 |
| Chapitre 2 Compteurs de traitement | 9 |
| Utilisation des compteurs de traitement | 9 |
| Création des compteurs de traitement | 9 |
| Affectation des rubriques rattachées aux compteurs de traitement | 10 |
| Affectation des compteurs de calcul rattachés aux compteurs de traitement | 10 |
| Ordre de traitement | 11 |
| Exemple de récupération de données | 11 |
| Chapitre 3 Génération de la déclaration | 13 |
| Initialisation du fichier | 13 |
| Modification et transmission du fichier | 17 |

A propos de ce manuel

Présentation de la mise en place de la gestion des utilisateurs sur Anael Paie.

Public concerné

- Utilisateur de paie
- Responsable paie

Périmètre du document

Présentation des fonctionnalités permettant dans Infor HCM Anael paie WS d'établir la déclaration TD bilatérale notamment utilisée par les entreprises affiliées à la MSA.

Pré-requis

Versions requises des applicatifs Paie

« Infor HCM Anael paie WS » V2R5M0 (février 2005) avec la dernière PTF installée.

Système d'exploitation

- Windows 2000 Pro (SP4) mis à jour des derniers patchs.
- Windows XP (SP2) mis à jour des derniers patchs

Documents liés

Anael Solutions-paie WS-Cpteur Traitement-Guide_Util-02.pdf

Historique du document

| Version | Date | Auteur | Contenu |
|---------|-----------|---------|-----------------------------|
| 1.0 | 12/2008 | PGR | Création |
| 2.0 | Août 2012 | I. Mary | Application du modèle Infor |

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : http://www.inforxtreme.com/.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

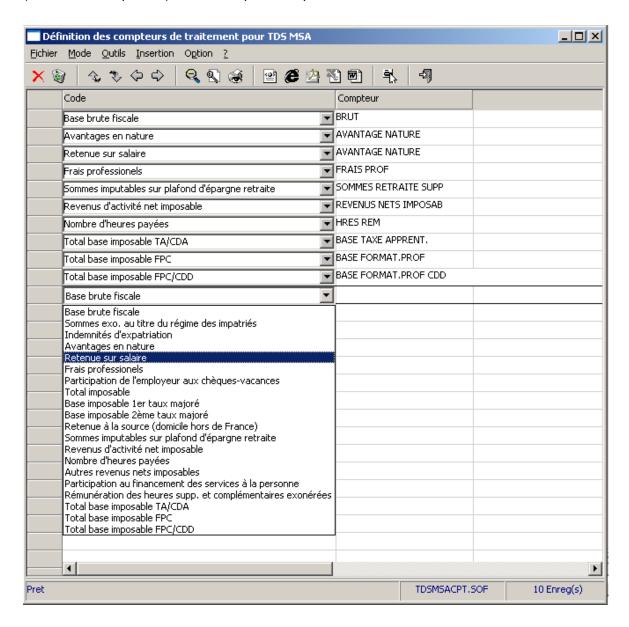
Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Trois fonctions sont à distinguer dans le menu général :



- « Compteurs pour la déclaration bilatérale » : Une fonction de paramètre des valeurs à déclarer.
- « Initialisation du fichier « : une fonction de création et de préparation des informations
- « Modification et transmission du fichier » : une fonction de visualisation, modification et génération de la déclaration au format final.

Dans la première fonction « Compteurs pour la déclaration bilatérale » de paramètres des compteurs réclamés pour la déclaration bilatérale, une notion de « compteur de traitement » (colonne « Compteur ») est utilisée pour récupérer les valeurs de la TD bilatérale.



Voir ci après la création de ces compteurs de traitement.

Utilisation des compteurs de traitement

Les compteurs de traitements permettent de calculer un montant à partir de l'affectation de rubriques et/ou de compteurs de calcul issus du cycle de paie.

Les compteurs de traitement ne rentrent pas dans le cycle du calcul de la paie. Ils sont utilisés par différentes fonctions Infor HCM Anael paie WS lors de différents traitements.

Les paramètres de la TD bilatérale utilise donc ces compteurs.

Création des compteurs de traitement

Afin de créer les compteurs de traitements, prendre le menu :

\Fichier\Compteurs de traitement et saisir les différents codes de compteurs.

On peut également réserver l'utilisation du compteur à des profils de salariés particuliers (10 possibilités).

Par défaut, ne rien indiquer dans ces colonnes afin de prendre la totalité du personnel.

Une fois les différents compteurs créés, il faut y affecter des rubriques et/ou des compteurs de calcul.

Important : Si des rubriques et des compteurs sont affectés à des compteurs de traitement, la somme de ces deux informations sera effectuée (également en fonction du mode opératoire choisi) lors de l'extraction des salariés pour le calcul de l'intéressement.

Affectation des rubriques rattachées aux compteurs de traitement

Pour affecter des rubriques aux compteurs prendre l'onglet « Affectations des rubriques ». L'onglet « rubriques rattachées » est composé de différentes colonnes.

Colonne « Rubrique »

Indication de la ou des rubrique(s) rattachée(s) au compteur de traitement.

Colonne « Mode opératoire »

Trois possibilités : Addition, Soustraction et Affectation.

Le fait de choisir « Affectation » comme mode opératoire équivaut à un écrasement du montant précédemment calculé par rapport au montant récupérer au niveau de la rubrique ayant ce mode opératoire.

Colonne « Champs »

Plusieurs types de champs sont disponibles en fonction de la nature de la rubrique indiquée.

Le choix de cette zone est important. En effet, cela conditionne la récupération de l'information.

Exemple

Si la rubrique ventile un « montant salarial » ou devez indiquer le champ « Montant salarial ».

Si vous indiquer un champ différent de celui ventilé sur la rubrique aucune récupération ne sera effectuée.

Colonne « conversion »

Cette colonne permet d'effectuer une conversion par rapport à des jours.

Colonne « Nbre de jours »

Cette colonne est directement liée à la colonne « Conversion ».

Indication du nombre de jours pour effectuer la conversion (0, 5, 6 ou 7).

Colonne obligatoire, même si le mode de conversion est inactif.

Affectation des compteurs de calcul rattachés aux compteurs de traitement

Le principe est identique à l'affectation des rubriques sur les compteurs de traitement. La seule différence est que l'on choisi le « Type » de compteur à rattaché : Mensuel ou Cumulé

Ordre de traitement

L'affectation des rubriques et/ou des compteurs en fonction du mode opératoire indiqué pour chacun d'eux est « <u>important</u> » lors de la récupération des informations par les différents modules utilisant ces compteurs de traitement.

Selon les fonctions utilisant les compteurs de traitement, un période ou une plage de période sera à indiquer lors du traitement.

Le processus de traitement est le suivant :

- Extraction des informations par période calculée en fonction des chronos bulletins trouvé sur le matricule et la période de l'exercice concerné.
- Traitement des rubriques puis des compteurs affectés au compteur de traitement. De ce fait, attention au mode opératoire mis dans les paramètres.

Exemple de récupération de données

L'exemple qui suit concerne uniquement la récupération du compteur BRT pour un matricule 0001 DUPONT LAURENT de la société DURANT lors du calcul lié à l'intéressement.

Paramètres compteurs

Menu \Fichiers\Compteur de traitement – Compteur BRT

Onglet « rubriques rattachées »

| Rubrique | Mode opératoire | Champs | Conversion | Jours |
|----------|-----------------|------------------|------------|-------|
| 3000 | Affectation | Montant Salarial | Non | 0 |

Onglet « Compteur de calcul rattaché »

| Compteur | Туре | Mode opératoire | Conversion | Jours |
|----------|---------|-----------------|------------|-------|
| 054 | Mensuel | Addition | Non | 0 |

Extraction des salariés

Menu \Calculer\Calcul intéressement\Liste des salariés intéressés

Lors de l'extraction des salariés, on peut voir que le matricule 0001 à 42000 € comme montant récupéré sur la colonne « Brut ».

| Matricule | Nom | Prénom | Accord ? | Brut | Heures | Heures réelles |
|-----------|--------|---------|----------|-------|---------|----------------|
| 00001 | DUPONT | Laurent | Oui | 42000 | 1800.00 | 1764.00 |

Comment les 42000 € ont été récupérés ?

Explication de la récupération du montant

Pourquoi 42000.00 au lieu des 126000.00 théoriquement trouvés lors du calcul manuel par rapport aux différentes informations présentes dans les fichiers de paie.

Rappel des informations sur le matricule 0001 - DUPONT LAURENT

| Désignation | Période | Montant | Mode opératoire | Туре | Total « BRT » |
|---------------|---------|---------|--------------------|---------|------------------|
| Rubrique 3000 | 04/2004 | 21000 | Affectation | | 21000 |
| Compteur 054 | 03/2004 | 84000 | Addition | Mensuel | 105000 |
| Compteur 054 | 04/2004 | 21000 | Addition | Mensuel | 126000 |

Mode opératoire du traitement

Traitement par période (par chrono bulletin) et prise en compte des compteurs puis des rubriques affectées sur les compteurs de traitements.

Description du calcul

| Période | Désignation | Montant | Mode opératoire | Туре | Total « BRT » |
|---------|---------------|---------|--------------------|---------|------------------|
| 03/2004 | Compteur 054 | 84000 | Addition | Mensuel | 84000 |
| 04/2004 | Rubrique 3000 | 21000 | Affectation | | 21000 |
| 04/2004 | Compteur 054 | 21000 | Addition | Mensuel | 42000 |

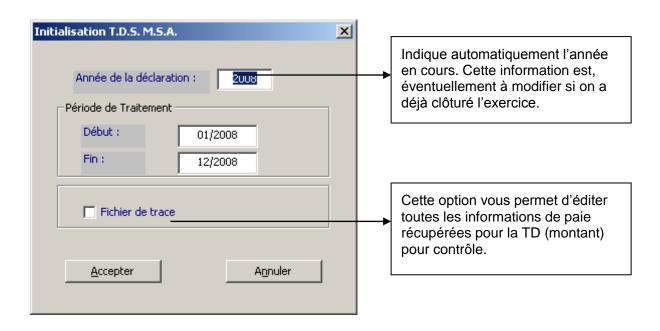
Afin de procéder à l'élaboration de cette déclaration dans de bonnes conditions, il serait souhaitable que vous vous procuriez le cahier des charges de la TD bilatérale fournis par les services fiscaux sur le site suivant :

http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive 1111/fichedescriptive 1111.pdf Cette élaboration se fait en deux parties :

- Initialisation du fichier (Transmission / TDS régime particulier)
- Modification et transmission du fichier. (Transmission / TDS régime particulier)

Initialisation du fichier

Aller sur le menu \Transmission\ régime particulier, choisir Initialisation du fichier.



Une fois accepter l'initialisation, la fenêtre suivante s'affiche :

Cette fenêtre concerne le paramétrage général du fichier TD bilatérale à générer.



« Appliquer l'abattement pour frais professionnel sur le brut fiscal ? ».

Cette option déduit du brut fiscal, stocké par le calcul de paie, l'abattement pour frais professionnel paramétré sur les fiches du personnel.

ATTENTION : vérifier bien que vous n'ayez pas déjà inclus l'abattement pour frais sur le brut fiscal sur votre plan de rubrique.

Dans ce cas VOUS NE DEVEZ PAS COCHER CETTE CASE!

Type de fichier à générer

Pour répondre à ce choix, le cas échéant référez vous au cahier des charges ou service destinataire de cette déclaration.

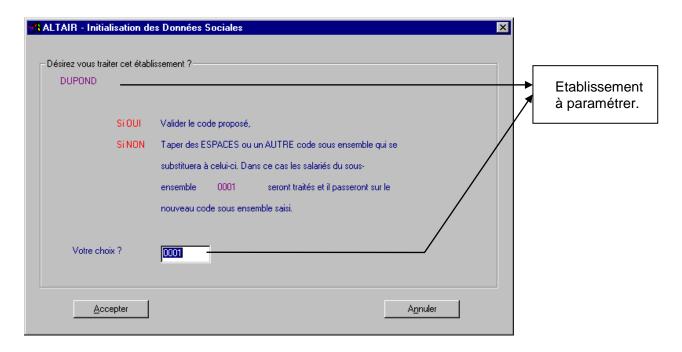
ATTENTION : Anael paie WS ne peut générer d'enregistrement d'honoraire. Cependant, il est possible de les inclure en les saisissant manuellement dans l'éditeur TD bilatérale (Modification et transmission du fichier).

Siret

Il s'agit du numéro SIRET de la société émettrice du fichier TD bilatérale (celle déclarée comme telle). Cette information est directement reprise des informations stockées dans Anael paie WS (Fichier / Fiche Société.)

Une fois acceptée le traitement, la fenêtre suivante s'affiche :

Cette fenêtre concerne le paramétrage de chacun de vos établissements.



3 choix sont possibles:

1^{er} cas : L'établissement est à traiter comme un établissement à part entière (Siret unique).
Dans ce cas, vous devez juste valider le choix proposé.

 $2^{\grave{e}^{me}}$ cas : L'établissement n'est pas un établissement à part entière (Pas de Siret) et doit être rattaché à un autre établissement.

Saisissez en lieu et place du code établissement proposé, le code de l'établissement de rattachement.

3^{ème} cas : L'établissement n'est pas à traiter.

Remplissez la zone « Votre choix » avec des espaces.

Une fois l'établissement traité, la fenêtre suivante s'affiche :

Ces options sont à effectuer pour chaque établissement à traiter. Elles concernent le type de déclaration à générer pour chacun des établissements ainsi que du type de données qui y seront stockées. (cf. cahier des charges)



La validation des établissements se déroule en boucle jusqu'à ce que tous les établissements de la société soient paramétrés.

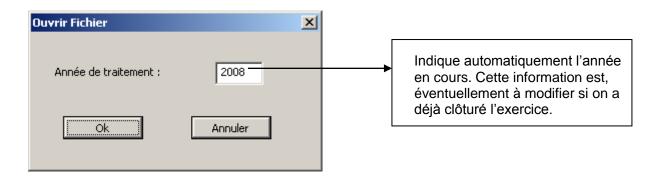
Ensuite le traitement s'effectue, une fenêtre apparaît avec les noms des salariés qui sont traités.

Une fois terminé, le fichier de trace s'édite à l'écran (si l'option a été cochée au départ) puis un message apparaît « traitement terminé ».

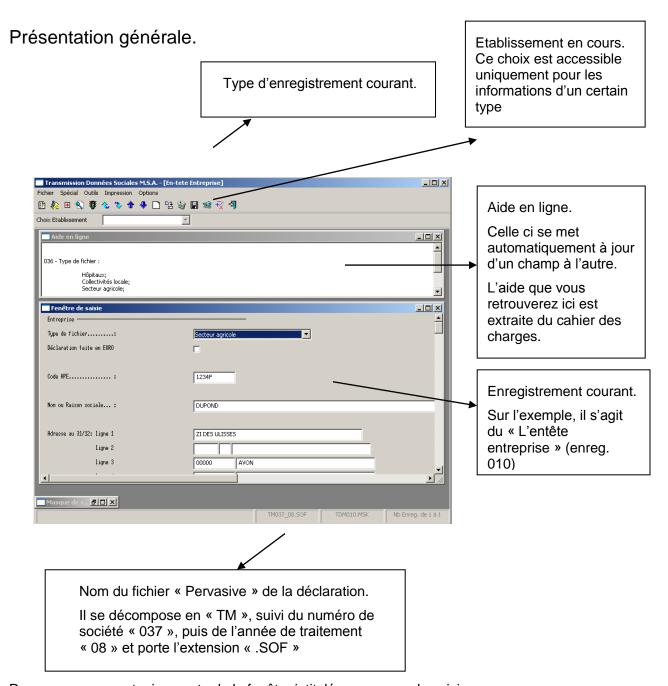
Après avoir fait l'option « initialisation du fichier », on passe à la deuxième étape du traitement.

Aller sur le menu « \Transmission\T.d.s. régime particulier » et choisir « Modification et transmission du fichier ».

Modification et transmission du fichier

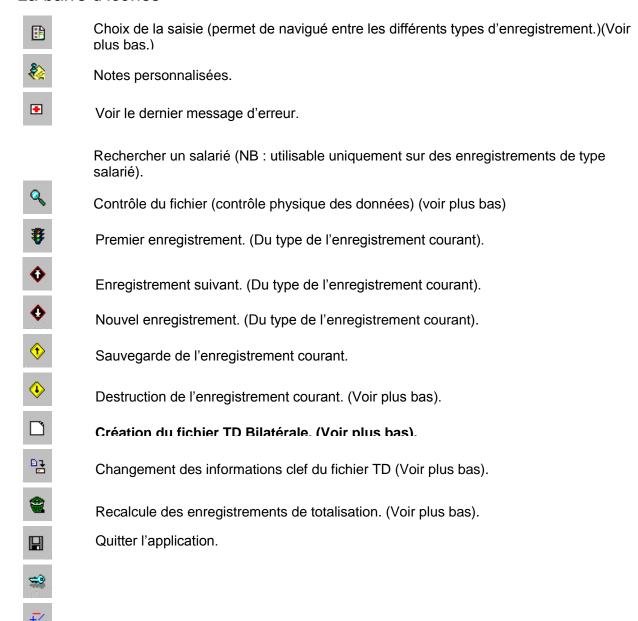


Répondre OK pour avoir accès à l'application « modification et transmission du fichier ». Le programme charge le fichier en fonction de la société active et de l'année de traitement. (Voir cidessous).



Remarque : ne pas tenir compte de la fenêtre intitulée « masque de saisie ».

La barre d'icônes



Choix de la saisie



L'utilisation de cette icône, vous permet de naviguer entre les différents types d'enregistrements au sein du fichier de la TD bilatérale.

En effet, le fichier TD bilatérale se hiérarchise de la façon suivant :

- Enreg. Type 010 : Entête Entreprise.
- Enreg. Type 020 : Entête Etablissement.
- Enreg. Type 200 : Ligne salariée.
- Enreg. Type 210 : Ligne salariée honoraire.
- Enreg. Type 300 : Totalisation Etablissement.
- Enreg. Type 310: Totalisation Entreprise.



Contrôle du fichier



Cette icône permet le contrôle de la structure du fichier qui doit être organisé selon le schéma suivant :

STRUCTURE DU FICHIER (1) 010 EN-TETE ENTREPRISE Ρ 1 par entreprise A R Ρ Ε Т R A B 020 EN-TETE ETABLISSEMENT 1 par établissement, validité, type S S E Е M E Ν 200 LIGNE SALARIE(2) N T 0 à n1 par établissement, validité, type R Ε Α Ρ LIGNE HONORAIRES(2) 210 R D 0 à n2 par établissement, validité, type Ε S Е 300 TOTAL ETABLISSEMENT(2) P E 0 ou 1 par établissement, validité, type TOTAL ENTREPRISE 310 1 par entreprise

Destruction de l'enregistrement courant



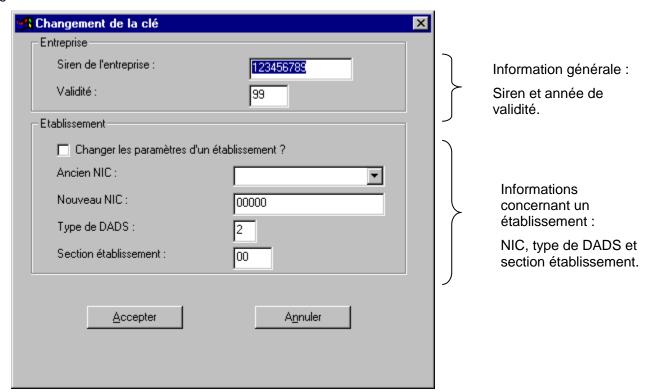
Lorsque l'on détruit un enregistrement de type « entête établissement », tous les enregistrements liés à celui-ci sont automatiquement détruit.

- Ligne Salariée
- Ligne honoraire
- Totalisation établissement.

Changement des informations clef du fichier TD bilatérale.

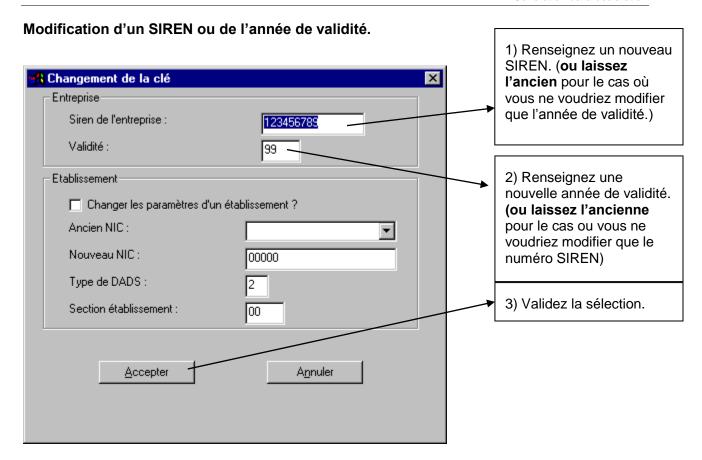


Cette option permet d'effectuer des modifications portant sur les informations clef du fichier TD bilatérale. Il est à noter que ces informations se retrouvent sur chaque enregistrement du fichier et garantissent sa cohérence.



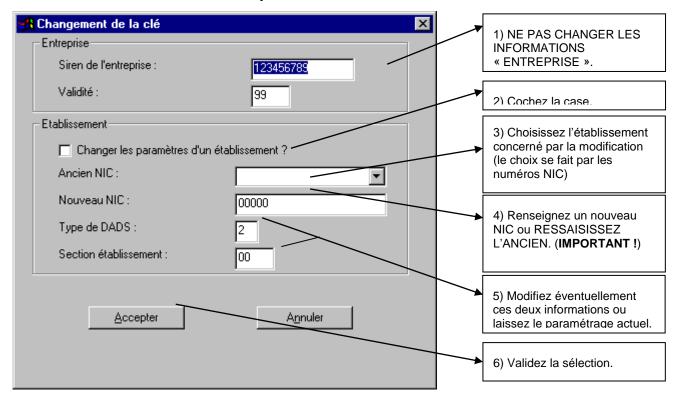
Ces informations sont soit grisé (visualisable seulement à titre d'information), soit invisible sur les différents types d'enregistrements lors de la saisie ou modification.

CETTE OPTION EST LA SEULE SUSCEPTIBLE DE MODIFIER CES INFORMATIONS SUR L'ENSEMBLE DU FICHIER TD bilatérale.



LA PROCEDURE CHANGERA TOUS LES ENREGISTREMENTS AVEC LES DEUX CHAMPS.

Modification d'un établissement en particulier



ATTENTION!

LA PROCEDURE CHANGERA TOUS LES ENREGISTREMENTS AVEC <u>LES DEUX CHAMPS</u> RENSEIGNES AU NIVEAU « ENTREPRISE » AINSI QUE TOUS LES ENREGISTREMENTS DE L'ETABLISSEMENT CHOISI AVEC <u>LES TROIS CHAMPS</u> RENSEIGNES AU NIVEAU ETABLISSEMENT.

Recalcule des enregistrements de totalisation.



Cette option permet de recalculer les enregistrements de totalisation (enreg. 300 / 310).

ELLE EST A EXECUTER APRES TOUTES MODIFICATIONS OU SAISIES SUR LES INFORMATIONS DE TYPE 200 ou 210.

Création du fichier TD bilatérale



